



38 110

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2020 à 20h 00**

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Armelle THIERNESSE, Frédéric MINIERE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAU, Laëtitia PLASSIARD, Nadège PESSE, Sébastien PONCET, Clémence MACHET, Benjamin REGIS,

ABSENTE EXCUSEE : Madame Sylvie MARTINEZ-ROCHEDIEU

ABSENTS : Monsieur Didier PERRIN, Madame Ghyslaine BILLAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Ismaël BRAHIMI

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, point 4, afin de valider une convention avec Enedis.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

1. COMPTE-RENDU REUNIONS ET/OU COMMISSIONS

➤ **Commissions**

Il est difficile de réunir les commissions en raison des consignes sanitaires à respecter.

Monsieur le Maire informe que toutes les commissions des Vals du Dauphiné ont été annulées. Malgré tout, les projets restent d'actualité comme :

- la Médiathèque de Pont de Beauvoisin
- le Centre de Loisirs de La Tour du Pin
- le Centre Nautique des Abrets en Dauphiné

Les commissions municipales devraient se réunir avant fin janvier pour plancher sur des propositions à court et long terme (5 ans 1/2).

La commission Finances devra travailler sur le budget 2021.

Commission Voirie : Monsieur Alain Vincent refait le point sur la réfection du réseau d'eau Route du Pontet, Chemin des Mouilles et Chemin de Chatanais. L'alimentation en réseaux du Lotissement « le Pré Pontet » est terminée. Les infrastructures relatives à la création d'un cheminement piétonnier et la réalisation de chicanes sur la Route du Pontet sont en cours de réalisation. La reprise du revêtement de la chaussée est programmée pour le printemps.

Monsieur le Maire prend la parole pour exposer que les travaux prévus par les services de voirie des VDD et du Département ont été modifiés à la demande des élus. En effet, pour plus de sécurité et de visibilité, la chicane a été rétrécie et le trottoir, avec l'accord des riverains, sera construit en continu de la pharmacie au Carrefour des Mouilles. Une canalisation d'eaux pluviales sera intégrée dans l'ouvrage.

Il a été relevé un manque de communication avec les riverains ainsi qu'avec le SMEA (Syndicat des Eaux). La Commune sera désormais très attentive à ce problème.

Enfin, de nombreux projets de réfection de voirie sont à l'étude.

Commission bâtiments communaux : Monsieur René Balmain informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal d'abandonner le projet Magnolia, la SEMCODA a demandé l'annulation du permis de construire. Monsieur René Balmain souhaite qu'une communication sur l'abandon de ce projet devrait être faite auprès des administrés. Il propose également la mise en place d'une boîte à idées sur le devenir de l'ancienne Poste.

L'aménagement du Local des Associations est sur le point de se terminer.

Une étude est en cours pour faire poser un double vitrage aux fenêtres des trois classes qui ne sont pas encore équipées.

L'étude sur le Musée sera présentée au cours de la séance de janvier.

La consommation de la pompe à chaleur de la Salle d'Animation coûte 7 000.00 € par an. Il a été décidé de basculer le chauffage sur la chaudière à gaz.

Commission projets de village : Madame Edith Chambaz précise que les projets sont en stand by mais souhaite que l'ensemble des élus se sentent concernés et apportent des idées.

Le Musée pourrait, par exemple, devenir un tiers lieu (mutualisation de diverses activités dans un même site). Par ailleurs, Christophe Vaglio recherche des mécènes, Aurélie Louvat a commencé de rédiger l'historique du Musée.

La redynamisation du marché du samedi est en cours. Elle devrait se concrétiser par l'arrivée de nouveaux chalandes courant février.

La soirée circuit court et animation prévue le 26 novembre a dû être annulée en raison des restrictions sanitaires. Cette idée devra être reprise en intégrant les entreprises de La Bâtie. Ismaël Brahimy en a comptabilisé 150 sur la Commune.

Les manifestations des associations sont également annulées. Le Conseil Municipal devra entamer une réflexion sur les subventions versées aux associations, qui pourraient être accordées sur présentation d'un dossier de projet(s).

Le CCAS s'est réuni le 1^{er} décembre. Les sujets suivants ont été abordés :

- distribution de masques le 18 décembre
- téléalarme – changement de prestataire positif.

Des décisions ont été adoptées :

- participation à l'achat du tandem pour l'enfant mal-voyant par le biais d'une subvention exceptionnelle de 200.00 €
- aide au financement du Code de la Route de 50.00 € aux jeunes de 15 à 18 ans, contre participation à la journée nettoyage de la Commune qui se déroule au printemps.

Commission communication : Mesdames Françoise Poncet et Nadège Pesse

Le bulletin municipal est en passe d'être terminé. Une info sur le Magnolia devrait être insérée. Certains textes demandent une réécriture. La cérémonie des vœux est annulée. Elle sera remplacée par une carte de vœux insérée dans le bulletin de la part de l'équipe municipale. Le bulletin devrait être imprimé début janvier.

➤ **SICTOM**

Monsieur le Maire expose qu'un rapprochement est envisagé entre le SICTOM de Morestel, le SICTOM du Guiers et le Syndicat Mixte Nord-Dauphiné pour favoriser de gros investissements. Les défis à relever sont :

- L'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction...qui a été intégrée dans la Loi de Finances.
- Une évolution des consignes de tri visant à une collecte plus importante de matières plastiques. Les sous-traitants Savoie Déchets et le SITOM de Bourgoin-Jallieu ne récupèrent plus assez de déchets.

Par ailleurs, les prix des matières, papier, verre, métaux se sont effondrés. Une réflexion sur un changement de collecte est lancée, notamment sur le ramassage en porte à porte qui paraît plus efficace que les points d'apport volontaire. Un PAV devrait être installé par tranche de 250 habitants. A La Bâtie-Montgascon, nous bénéficions de 3 PAV seulement.

➤ **TE38**

Le TE38 est un établissement public, gestionnaire des réseaux électricité et gaz, tant en travaux d'extension qu'en entretien des réseaux. Il peut également prospecter sur des propositions d'achats groupés, réaliser des études d'enfouissement, de recherches d'énergies nouvelles (panneaux solaires...).

2. DELIB.2020-07-40 DECISION MODIFICATIVE N°4 : PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Une créance doit être considérée comme douteuse dès lors qu'il existe des indices de difficultés de recouvrement, compte-tenu notamment de la situation financière du débiteur. Une provision doit alors être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la Commune au vu des éléments transmis par le Trésorier. Cette provision permet de ne pas grever le budget par des admissions en non valeur (au lieu d'une émission de mandat, une déduction est opérée sur la provision).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de valider une dotation aux provisions pour créances douteuses relatives à des impayés de 2017 et 2018, pour un montant global de 1 500.00 €. Cette dotation sera constatée par un mandat d'ordre en section de fonctionnement (compte 6817) et une recette d'ordre en section d'investissement (compte 4912)

La décision modificative est articulée de la façon suivante :

	Compte	Montant
Dépenses	6817-042	1 500.00
Recettes	7788-042	1 500.00
Dépenses	2111-040	1 500.00
Recettes	4912-040	1 500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE cette proposition

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les opérations nécessaires.

3. DELIB.2020-07-41 TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2021

Chaque année, le dernier Conseil Municipal de l'exercice voit le vote des tarifs des services municipaux. Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés pour 2020.

<u>Marché hebdomadaire</u>	Pour les emplacements de plus de 10 mètres linéaires : 3,50 € Entre 2 et 9 mètres linéaires : 2,00 € Inférieur à 1 mètre : 1 € Emplacement camion pizza : 2,50 € Raccordement à l'électricité à 2 € par jour
<u>Musée du Tisserand</u>	Plein tarif : 5,00 € Tarif réduit : 3,50 € pour les groupes de plus de 10 personnes, les étudiants, les chômeurs, les handicapés (sur présentation d'un justificatif) Enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte : gratuit Enfant de 12 à 16 ans : 2.50 € Tarif enfant individuel (atelier) : 5,00 € pour le premier enfant, 3,50 € pour les suivants d'une même famille Atelier + visite : 70,00 € par classe Sentier + visite : 70,00 € par classe Entrée gratuite pour les habitants de La Bâtie
<u>Cimetière</u>	Jardin du souvenir : 150 € Concession simple cinquantenaire : 175 € Concession double cinquantenaire : 350 € Columbarium simple (2 urnes) trentenaire : 250 € Columbarium double (4 urnes) trentenaire : 500 €
<u>Restaurant scolaire</u> Délibération 08/07/2020	<u>4.50 € pour les enfants</u> <u>7.00 € pour les adultes</u> <u>2.30 € panier repas sur présentation d'un justificatif médical</u>
<u>Salle des Jeunes avec accès au bar</u>	Associations de La Bâtie : 70 € week-end et jours fériés Habitants de La Bâtie 150 € week-end et jours fériés Habitants de La Bâtie : 70 € en semaine, hors jours fériés Extérieurs à la Commune : 250 € week-end et jours fériés Extérieurs à la Commune : 120 € en semaine hors jours fériés Caution 300 €
<u>Salle d'animation</u>	Frais de fonctionnement pour les associations : 130 € pour les 4 premières utilisations. Au-delà, la location devient effective à 400 € Habitants de La Bâtie : 400 € week-end et jours fériés Habitants de La Bâtie : 200 € en semaine hors jours fériés Extérieurs à la Commune : 700 € week-end et jours fériés Extérieurs à la Commune : 350 € en semaine hors jours fériés <u>Caution Dégradation : 1 000 €</u> <u>Caution frais d'entretien : 200 €</u> <u>Caution Cuisine : 200 €</u>

Le montant des repas servis au restaurant scolaire a été augmenté dans la séance du Conseil du 08 juillet 2020 pour une application à la rentrée de septembre.

Une modification des tarifs de location des salles communales est intervenue dans la séance du Conseil Municipal du 08 septembre dernier, avec effet au 1^{er} décembre 2020.

Après avoir pris connaissance du fonctionnement des droits de place sur le marché, Madame Edith Chambaz et Monsieur le Maire proposent de modifier les tarifs en vigueur et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la façon suivante :

2020 (délibération 12/2019)		Proposition 2021		
		- Forfait annuel basé sur 46 semaines. - Paiement en début d'année. - Si arrivée en cours d'année, paiement au prorata des mois restant sachant que le mois entamé est dû.		
Longueurs étals	Tarifs journaliers	Longueurs étals	Tarifs journaliers	Forfaits annuels
De 0 à 1 m	1,00 € / jour	De 0 à 1,99 m	1,00 € / jour	46 € / an + Elec si besoin
De 2 à 9 m	2,00€ / jour	De 2 à 4,99 m	2, 00 € / jour	92 € / an + Elec si besoin
Plus de 10 m	3,50 € / jour	De 5 à 9,99m	2, 50 € / jour	115 € / an + Elec si besoin
Foodtruck	2,50 € / jour	10m et plus	3, 00 € / jour	138 € / an + Elec si besoin
Electricité	2,00 € / jour	Electricité	1, 50 € / jour	69 € / an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** ces propositions, applicables au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs modifiés ce jour.

4. DELIB.2020-07-42 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une antenne téléphonique doit être implantée sur le pylône électrique situé Chemin des Châtaignier. Afin de réaliser l'alimentation électrique de cette antenne, il est nécessaire de poser une logette sur un poteau existant, Chemin de Chatanais. L'emplacement étant sur le domaine public, une convention de servitudes doit être signé entre la Commune et Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Commission Scolaire** : Madame Françoise Poncet et Monsieur Eric Guillaud

Le protocole sanitaire permet difficilement d'accueillir un grand nombre d'enfants.

Il est à nouveau question du problème rencontré par l'enfant Plassiard qui n'a pas déjeuné le 2 novembre. La question se pose de la relation de confiance entre enfants et adultes au restaurant scolaire. Un courrier a été adressé à l'ensemble du personnel officiant pendant la pause méridienne pour une plus grande vigilance. Des changements ont été mis en place, notamment l'appel des enfants pendant un temps calme, la pose d'un tableau dans la salle de restaurant listant les enfants en soutien scolaire. Madame Plassiard regrette à nouveau que des excuses n'aient pas été adressées à son fils pour qu'il comprenne qu'il n'est pas responsable de ce fait et qu'il soit rassuré.

Au cours d'une visite à l'école, il est apparu que Madame Marrel venait travailler pour ¼ d'heure avant de retourner chez elle pour revenir ensuite. Celle-ci précise que le planning est décidé par les enseignants.

Il est en outre question de la classe de CP régulièrement barbouillée de peinture. Ce n'est pas du ressort du personnel de nettoyer les saletés dues aux travaux pratiques ; du matériel de nettoyage sera mis à disposition de l'enseignante. Il en est de même pour l'entretien du tableau.

➤ **SIVU du gymnase du Collège Marcel Bouvier des Abrets en Dauphiné** : Monsieur René Balmain

L'entretien du gymnase est assuré par le SIVU financé par les Communes qui ont des élèves scolarisés dans cet établissement. Le problème est que les Communes qui ont changé de secteur de scolarisation ne veulent plus participer et que les nouvelles Communes refusent de payer. Une reprise des gymnases est envisagée par le Département mais uniquement pour l'entretien et non pour les travaux. Monsieur René Balmain précise qu'une demande d'aide a été formulée auprès des VDD, restée à ce jour sans réponse. Sans solution, une augmentation de la participation des Communes qui payent déjà, sera envisagée.

➤ **Monsieur le Maire** prend la parole pour évoquer la gestion d'un enfant handicapé qui pose problème à l'école mais aussi durant la pause méridienne. Une réunion pédagogique a eu lieu en présence des parents. Le souhait de la maman est que son fils soit accueilli comme les autres sachant qu'elle doit reprendre une activité professionnelle début janvier. Une demande d'AESH détachée pour la pause méridienne sera effectuée auprès de l'Académie.

➤ **Monsieur le Maire** évoque également la mise en place du compte épargne temps en faveur du personnel communal. Pour l'instant, ce CET peut être utilisé en jours de repos mais il est envisagé la monétisation, en 2021. Pour cela, il est obligatoire de demander l'avis du comité paritaire du Centre de Gestion de l'Isère. Par ailleurs, un planning des prises de congés sera organisé dès l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.30

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le mercredi 27 janvier 2021.

Nicolas SOLIER Maire	Alain VINCENT 1 ^{er} adjoint	EDITH CHAMBAZ- RAMBAUD 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
Françoise PONCET 4 ^{ème} adjoint	Eric GUILLAUD 5 ^{ème} adjoint	Sylvie MARTINEZ- ROCHEDIEU Excusée	Frédéric MINIERE
Armelle THIERNESSE	Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO	Sonia ROUSSEAUX
Laëtitia PLASSIARD Excusée	Nadège PESSE	Sébastien PONCET	Clémence MACHET
Benjamin REGIS	Didier PERRIN Absent	Ghyslaine BILLAUD Absente	

